

# Second tour de l'élection du Conseil d'Etat 6 mai 2018

## L'objet du vote

Le 15 avril 2018 ont eu lieu l'élection du Grand Conseil et le premier tour de l'élection du Conseil d'Etat. Le dimanche 6 mai 2018 se déroulera le second tour de l'élection du Conseil d'Etat.

Il s'agit d'élire des candidat-e-s pour les sièges qui n'ont pas été pourvus au premier tour.

Cette élection permettra de désigner les personnes qui représenteront l'ensemble des citoyennes et des citoyens au sein du Conseil d'Etat, qui constitue le pouvoir exécutif.

## Le Conseil d'Etat

### Compétences

Le Conseil d'Etat (gouvernement) exerce le pouvoir exécutif cantonal. Il exécute les lois, dirige l'administration cantonale, exerce la surveillance des communes et représente le canton à l'extérieur. Le Conseil d'Etat prépare le projet de budget, les comptes et le rapport de gestion. Il présente également des projets de loi au Grand Conseil et adopte des règlements.

### Election au système majoritaire (majorité simple)

Sont élu-e-s au second tour les candidat-e-s ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir.

Les bulletins blancs ne sont pas pris en considération.





## Les modalités de vote

### Qui peut voter ?

Pour élire les candidat-e-s, je dois être citoyen-ne suisse âgé-e d'au moins 18 ans, ne pas être privé-e de mes droits civiques et être domicilié-e dans le canton de Genève ou inscrit-e sur les listes électorales genevoises auprès d'une représentation suisse à l'étranger (ambassade ou consulat). Si je n'ai pas reçu de matériel de vote mais que je pense remplir les conditions pour voter, je peux m'informer auprès du service des votations et élections au **+41 (0) 22 546 52 00**.

### Mon vote est individuel

Je peux choisir librement les candidat-e-s pour lequel-le-s je souhaite voter. Personne n'a le droit de me forcer à voter d'une manière ou d'une autre ; personne ne peut exiger de contrôler mon vote.

# Le matériel de vote

## a. Enveloppe blanche de transmission

Elle me permettra de renvoyer mon matériel de vote dûment rempli au plus tard 3 jours avant la date du scrutin (**jeudi 3 mai 2018**).

Je peux également la déposer directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au **samedi 5 mai 2018 à 12h00**.



## b. Carte de vote

### Vote par correspondance et au local de vote

Elle certifie que j'ai bien le droit de participer à cette élection.

Je dois la compléter en indiquant ma date de naissance complète et la signer.



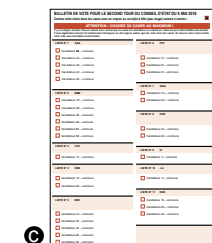
### Vote électronique

Elle contient les informations et codes qui donnent l'accès au vote électronique jusqu'au **samedi 5 mai 2018 à 12h00**.

## c. Bulletin de vote

J'ajoute à la main une croix dans la-les case-s en regard des candidat-e-s choisi-e-s.

Je ne dois pas cocher plus de cases que le nombre de sièges à pourvoir.



## d. Enveloppe de vote

J'insère le bulletin de vote de couleur blanche dans l'enveloppe de vote de couleur jaune.



# Comment voter ?

## 1. Je vote par correspondance



1. Je complète ma carte de vote **b**.

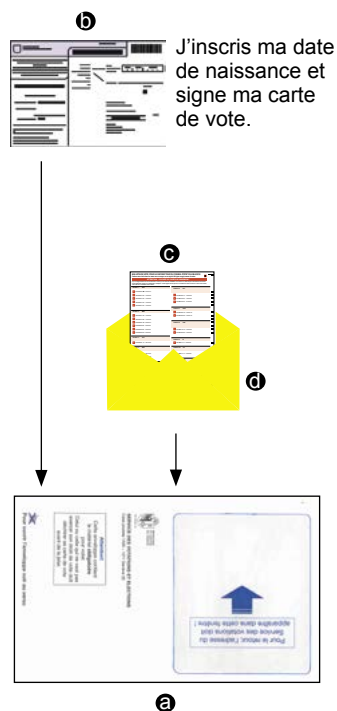


2. Je remplis mon bulletin de vote **c** (voir pp. 10 et 11), puis je l'insère dans l'enveloppe de vote de couleur jaune **d**; je ferme mon enveloppe de vote en collant le rabat.



3. Je glisse ma carte de vote et mon enveloppe de vote jaune dans l'enveloppe de transmission **a**, que je poste sans l'affranchir si elle est postée en Suisse.

En revanche, les Suisse-sse-s domicilié-e-s à l'étranger doivent l'affranchir, même si elle est postée en Suisse.



## 2. Je vote de manière électronique

Je peux voter en ligne du lundi 23 avril 2018 à 12h00 au samedi 5 mai 2018 à 12h00.

Pour voter de manière électronique, j'ai besoin :

1. de ma carte de vote et d'un équipement disposant d'un accès Internet stable (ordinateur ou tablette);
2. de la liste des codes de vérification que j'ai reçue avec ma carte de vote (les codes, formés de 4 caractères, sont indiqués sur la partie détachable de celle-ci).



Des informations détaillées se trouvent en ligne sur [www.chvote.ch](http://www.chvote.ch) et une assistance téléphonique est disponible au +41 (0) 840 235 235 de 8h00 à 18h00 (heure suisse) les jours ouvrables pendant toute la durée du scrutin et le samedi 5 mai 2018 uniquement de 8h00 à 12h00.

Pour voter, je dois inscrire dans la barre d'adresse de mon navigateur le site de vote : <https://election.evote-ch.ch/ge>

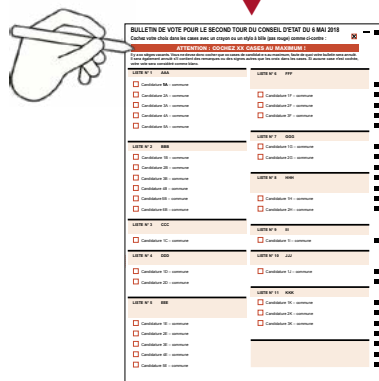
Je peux aussi contacter l'administration à l'adresse [e-demarches@etat.ge.ch](mailto:e-demarches@etat.ge.ch); elle me répondra dans le délai d'un jour ouvrable.

## 3. Je vote au local de vote

Je me rends personnellement au local de vote de ma commune ou de mon arrondissement électoral le **dimanche 6 mai 2018 entre 10h00 et 12h00**, avec **mon matériel électoral et une pièce d'identité**. Les adresses des locaux de vote se trouvent à la fin de cette brochure explicative.

# Comment exprimer mes choix ?

Le nombre de sièges à pourvoir n'est pas connu au moment de l'impression de la présente brochure. Le bulletin de vote ne sera dès lors pas identique à celui présenté, à titre d'exemple, ci-après.



Je dois utiliser l'unique bulletin officiel de couleur blanche.

Pour cette élection, j'ajoute à la main une croix (**pas en rouge**) dans la case en regard de chaque candidat-e choisi-e.

**Attention :** je ne dois pas cocher plus de cases que le nombre de sièges à pourvoir. Ce dernier figure sur le bulletin de vote. Si je dépasse ce nombre, mon vote sera **annulé**.

Je peux voter « **blanc** » pour cette élection.

Pour cela, je ne coche aucune case sur le bulletin de vote.

# Pour que mon vote soit valable

- Seul le bulletin officiel fourni peut être utilisé ; la photocopie n'est pas acceptée.
- Il faut introduire un seul bulletin par enveloppe de vote de couleur jaune.
- Le bulletin choisi doit être rempli uniquement à la main.
- Le bulletin doit exprimer **clairement et distinctement** ma volonté.
- Il ne doit pas contenir des remarques ou des signes.
- Le bulletin ne doit pas être signé ou permettre de m'identifier.

# Adresses des locaux de vote

## Ville de Genève

- 21-01 Cité-Rive**  
Rue Ferdinand-Hodler 4
- 21-02 Pâquis**  
Rue de Berne 50
- 21-03 Saint-Gervais**  
Ecole primaire James-Fazy,  
entrée rue Bautte 10
- 21-04 Prairie-Délices**  
Rue Voltaire 21
- 21-05 Eaux-Vives-Lac**  
Rue des Eaux-Vives 86
- 21-06 Eaux-Vives-Frontenex**  
Rue du 31-Décembre 63
- 21-07 Florissant-Malagnou**  
Rue Crespin 5 et rue Michel-  
Chauvet 24
- 21-08 Cluse-Roseraie**  
Boulevard de la Cluse 24
- 21-09 Acacias**  
Rue Rodo 5
- 21-10 Mail-Jonction**  
Rue Gourgas 20
- 21-11 Servette-Grand-Pré**  
Rue de Lyon 56
- 21-12 Prieuré-Sécheron**  
Avenue de France 15
- 21-13 Saint-Jean**  
Rue de Saint-Jean 12
- 21-14 Les Crêts**  
Chemin Colladon 1
- 21-15 Croupettes-Vidollet**  
Rue Baulacre 4
- 21-16 Vieusseux**  
Rue Jean-Etienne-Liotard 66
- 21-17 Champel**  
Chemin des Crêts-de-  
Champel 42

## Communes

- 01 Aire-la-Ville**  
Hall d'entrée de la nouvelle  
école
- 02 Anières**  
Salle communale
- 03 Avully**  
Mairie, chemin des  
Tanquons 40
- 04 Avusy**  
Salle communale de  
Sézegnin
- 05 Bardonnex**  
Ecole de Compesières
- 06 Bellevue**  
Parc des Aiglettes 2
- 07 Bernex**  
Rue de Bernex 313
- 08 Carouge**  
Boulevard des  
Promenades 24
- 09 Cartigny**  
Rue du Pré-de-la-Reine 7
- 10 Céligny**  
Salle communale
- 11 Chancy**  
Ecole, chemin de la Ruette 10
- 12-01 Chêne-Bougeries-Centre**  
Route de Chêne 149
- 12-02 Conches**  
Chemin de la Colombe 7
- 13 Chêne-Bourg**  
Avenue François-Adolphe-  
Grison 1
- 14 Choulex**  
Salle communale
- 15 Collex-Bossy**  
Route de Collex 197

- 16 Collonge-Bellerive**  
Ecole élémentaire de  
Collonge, route  
d'Hermance 110
- 17 Cologny**  
Salle communale
- 18 Confignon**  
Chemin de Sous-le-Clos 32
- 19 Corsier**  
Nouveau groupe scolaire
- 20 Dardagny**  
Ecole communale de  
La Plaine
- 22 Genthod**  
Centre communal, chemin de  
la Pralay 4
- 23 Grand-Saconnex**  
Ferme Sarasin (restaurant  
scolaire)
- 24 Gy**  
Salle GYVI
- 25 Hermance**  
Salle communale
- 26 Jussy**  
Mairie, route de Jussy 312
- 27 Laconnex**  
Mairie
- 28-01 Grand-Lancy**  
Avenue des Communes-  
Réunies 60
- 28-02 Petit-Lancy**  
Avenue Louis-Bertrand 5-7
- 29 Meinier**  
Route de La-Repentance 86
- 30 Meyrin**  
Avenue de Feuillasse 25
- 31 Onex**  
Rue des Bossons 7
- 32 Perly-Certoux**  
Mairie (ancienne salle  
communale)

- 33 Plan-les-Ouates**  
Route des Chevaliers-de-  
Malte 3
- 34 Pregny-Chambésy**  
Chemin de la Fontaine 77
- 35 Presinge**  
Ecole, route de La Louvière 4
- 36 Puplinge**  
Salle communale, rue de  
Graman 66
- 37 Russin**  
Mairie
- 38 Satigny**  
Salle annexe à la salle  
communale
- 39 Soral**  
Chemin du Creux-de-  
Boisset 23
- 40 Thônex**  
Chemin du Bois-des-Arts 56
- 41 Troinex**  
Ecole primaire
- 42 Vandœuvres**  
Centre communal
- 43-01 Vernier village**  
Route de Vernier 200
- 43-02 Châtelaine**  
Avenue de Châtelaine 84
- 43-03 Aire-Le Lignon**  
Chemin du Grand-Champ 11
- 43-04 Les Avanchets**  
Rue du Grand-Bay 13
- 44 Versoix**  
Route de Saint-Loup 10
- 45 Veyrier**  
Route de Veyrier 208
- 46 Suisses de l'étranger**  
Service des votations  
et élections, route des  
Acacias 25

## A votre service

Mon enveloppe blanche de transmission doit contenir :

- 1 carte de vote ;
- 1 bulletin de vote ;
- 1 enveloppe de vote jaune au format C5 ;
- la présente brochure explicative.

Si mon matériel de vote n'est pas complet, si j'ai perdu ou détruit l'un des documents ou si j'ai des questions, je peux appeler le service des votations et élections, qui me renseignera sur la manière de procéder au +41 (0) 22 546 52 00, du lundi 23 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018 entre 9h00 et 17h00, le samedi 5 mai 2018 entre 8h00 et 12h00 et le dimanche 6 mai 2018 entre 10h00 et 12h00.

Je peux consulter le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse :

[www.ge.ch/elections/20180506](http://www.ge.ch/elections/20180506)

## Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (A 5 05), quiconque notamment :

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre électeur ;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité ;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale ;
- valide sans droit un bulletin électronique ;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin ;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat  
Service des votations et élections  
Rte des Acacias 25 – CP 1555 – 1211 Genève 26  
[www.ge.ch/elections](http://www.ge.ch/elections)

Papier recyclé  
Photos : © Chancellerie d'Etat (Olivia Nemeth)  
Design graphique : Olivia Nemeth, HEAD – Genève



